

Contrat d'assassinat contre la Famille FERRAYÉ sur ordre du Gouvernement Français

En mai 1995, des comptes bancaires pour des centaines de milliards de dollars avaient été découverts.

C'est à ce moment-là que Daniel LEVAVASSEUR (au service de Joseph FERRAYÉ) a contacté Me Mark BRUPPACHER avocat à Zürich, Me Pierre MOTTU Notaire à Genève et Me Éric DE LA HAYE ST-HILAIRE notaire à Paris, tous mandatés par Joseph FERRAYÉ, pour qu'ils obtiennent le séquestre des comptes par lesquels transitaient les détournements.

Ces trois personnages utilisaient FERRAYE à son insu, pour obtenir les fonds escroqués par ses associés et mandataires avec la complicité de l'Etat français. Les démarches de Daniel LEVAVASSEUR semblent avoir suscité l'agacement des Ministres français impliqués dans la prise de contrôle des systèmes inventés par Joseph FERRAYE et dans les capitaux qui leur échappaient à la suite du travail effectué par LEVAVASSEUR.

C'est ainsi qu'à cette même période (mai 1995) Joseph FERRAYE et sa famille ont appris qu'un **MANDAT D'ASSASSINAT avait été lancé contre eux par le Gouvernement français...**

Daniel LEVAVASSEUR a alors exigé, pour garantir leur sécurité, que l'ensemble de la famille quitte le domicile et ils ont été tout d'abord placés dans une résidence secondaire appartenant au Dr. Georges DEOUX à Gillette, durant quelques semaines.

Un mois plus tard, ils ont été déplacés dans un appartement que la sœur de Joseph FERRAYE possédait à Cannes où ils sont restés 4 à 5 mois.

Finalement, compte tenu du danger, une villa a été louée sur les hauteurs de Ville Franche où ils ont été transféré malgré l'opposition de l'ensemble de la Famille FERRAYE. La situation était alors dangereuse au point que les enfants ont dû être retiré de l'école et les résidents n'avaient aucun Droit de sortie.

Le transfert de Cannes à Ville Franche a été organisé sous forme de "convoi " constitué de 3 lourds véhicules conduits par Daniel LEVAVASSEUR, Michel LOUART et Alex ROSSI. En qualité d'ancien agent des services secrets français, Daniel LEVAVASSEUR ne laissait rien au hasard et **à chaque kilomètre les véhicules s'arrêtaient** sur la bande d'arrêt d'urgence, laissaient passer tous les véhicules jusqu'à n'en plus voir au moins 2 km à l'horizon et repartaient. La sécurité était à ce prix.

En mai 1995, **Me BARILLON s'est occupé du dossier FERRAYE, pour l'endormir durant près de 2 ans, moyennant quand même quelque CHF 50'000.- d'honoraires...** Dès le départ, selon ses propres déclaration du 20 novembre 2006, Me BARILLON a reconnu que JAMAIS il ne se lancerait dans une procédure contre Me. BONNANT.

» A cette même époque, Joseph FERRAYE s'est rendu à Paris pour rencontrer Me Éric DURET et voir si ce dernier accepterait de défendre ses intérêts.

La rencontre a eu lieu par l'intermédiaire de M. Robert SARRAILH et **c'est lors de cet entretien que Me Éric DURET a révélé qu'il tenait de Laurent FABIUS lui-même, qu'un mandat d'ASSASSINAT avait été lancé contre la famille FERRAYE par le Gouvernement français.**

Les recommandations de Daniel LEVAVASSEUR étaient dès lors les suivantes : S'il y avait danger, éviter à tout prix d'avoir recours à la Gendarmerie nationale et fuir !

» Le contrat d'ASSASSINAT de l'Etat français contre la famille FERRAYE a été abandonné le 21 octobre 1995 après négociation avec Daniel LEVAVASSEUR, contre le déblocage des comptes et ceci bien sûr à l'insu de Joseph FERRAYE.

LEVAVASSEUR était l'interlocuteur direct de Joseph FERRAYE et détenait le contrôle des transferts des capitaux appartenant à Joseph FERRAYE, travail pour lequel il était rétribué à hauteur de 33 % des montants encaissés. C'est sur ce revenu que Daniel LEVAVASSEUR devait ensuite rétribuer tous ses 33 associés.

Il était l'homme incontournable et Marc BONNANT, avocat genevois rusé l'a bien compris et l'a utilisé. C'est certainement ce qui lui aura finalement coûté la vie